

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 1164 /DGD/DU 09 MAI 2003

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Dépotage à quai
de conteneurs à risque**

**Réf. : Mes circulaires n° 1145 et 1158
du 18 décembre 2002 et
du 08 avril 2003**

Il me revient que d'importantes quantités de marchandises en conteneurs, soumises en principe aux contrôles avant embarquement, débarquent au Port d'Abidjan sans avoir préalablement subi les vérifications requises par BIVAC ou COTECNA.

En vue de renforcer le contrôle sur ces envois à risque, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des usagers et du service les mesures suivantes :

1) - Tous les envois conteneurisés, à l'exception des marchandises exclues du programme de vérification à l'importation répertoriés par les conventions ETAT/BIVAC-COTECNA, feront désormais l'objet d'un dépotage intégral à quai dès leur débarquement, avant même l'établissement d'une déclaration en détail. Les frais générés par cette opération sont à la charge de la marchandise.

Ce dépotage s'effectuera sous la responsabilité du consignataire ou de l'acconier, mandataire de l'importateur et sera sanctionné par une liste de colisage contradictoirement établie par le déclarant et le service.

2) - Toutes les marchandises conteneurisées, non déclarées en détail dans le délai légal requis sont constituées en dépôt sur place, chez l'acconier. Au terme du délai de séjour en dépôt, les conteneurs en cause seront intégralement dépotés en présence du service et de l'acconier avant tout transfert au dépôt douanes pour la vente aux enchères publiques. Le dépotage sera sanctionné par un rapport conjointement signé par le service et l'acconier.

Ces mesures sont sans préjudice des dispositions arrêtées par mes circulaires visées en référence relatives aux conditions de vérification des marchandises à destination par BIVAC ou COTECNA.

Les difficultés d'application de la présente qui rentre en vigueur dès sa signature me seront signalées d'urgence.

Ampliations :

- ME-MEF/CAB
- DG ECONOMIE
- FEDERMAR
- FNISCI
- GEPEX
- Chamb. Cce. Indus
- EMACI
- CBC
- Syndicat des Transitaires S/C SAGA- CI
- Syndicat National des Transitaires
- BIVAC
- COTECNA
- Toute Direction Douanes pour diffusion

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

